

Mamirolle

Actus



N° 64 - mai / juin 2021



MAMIROLLE

VILLAGE ÉTAPE SUR LA VIA FRANCIGENA !



L'édito du maire

Nous espérons tous une issue prochaine à la crise que nous connaissons. Sans doute devrons-nous vivre avec ce virus encore quelques mois. Rude épreuve pour l'activité professionnelle, familiale, scolaire, lycéenne, universitaire, sportive, sociale.

Les vies culturelles et associatives ont été et sont profondément bouleversées, cependant, vos élus ont eu la volonté de garder le lien et de respecter les soutiens financiers en particulier avec les associations de notre village.

La vaccination massive et le respect des protocoles sanitaires devraient nous per-

mettre de sortir de cette situation. Je l'écrivais dans un précédent Mamirolle Actus : « nous aspirons tous à un retour à une vie plus normale, plus sereine, plus conviviale parce que nous avons besoin de cette solidarité, de cette vie sociale qui tisse des liens entre nous dans notre village ».

Des dates clés nous attendent le 9 juin, le 30 juin 2021. Pour que la réouverture progressive puisse se faire étape par étape, nous devons respecter les règles : c'est une question de discipline qui nous concerne tous.

Le 30 juin, si la situation sanitaire le per-

met, des limitations seront levées et nous pourrions profiter de l'extérieur et de la saison d'été. Les activités du monde associatif se remettront en place, le Pass sanitaire nous permettra de voyager, de participer à des événements. Nous aspirons tous à renouer avec tout ce qui fait la vie.

Nous pourrions, par exemple, nous associer à la célébration des 20 ans d'existence de l'Association Européenne Via Francigena et à la marche événement « Road to Rome » qui reliera Calais à Rome et traversera notre commune le 19 juillet 2021.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Validation des comptes et vote du budget 2021



Après avoir validé les comptes administratifs 2020, les comptes de gestion et reportés les excédents sur 2021, le conseil municipal a voté, le 26 avril 2021, le budget principal, le budget forêt, le budget *murs nus* (centre commercial). Il avait été précédé, le 20 avril, du vote du budget du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS), Mamirolle, Le Gratteris, La Chevillotte, qui s'équilibre en fonctionnement à 185 23€ et en investissement à 75 557€.

Le montant du budget principal est en suréquilibre pour le fonctionnement à

1 206 665€ et en équilibre en investissement pour un montant de 375 114€.

Des travaux seront engagés pour les chemins ruraux et des projets sont en cours pour la transition énergétique et écologique (récupération des eaux pluviales pour un usage communal, projet d'isolation de locaux communaux, réseau de chaleur avec chaudière à granulés ou plaquettes forestières, réhabilitation de locaux communaux...) certains projets n'aboutiront qu'en 2022. Un effort sensible est prévu pour renouveler les collections de la bibliothèque.

Les montants du budget forêt s'équilibrent à 40 110€ en fonctionnement et à 42 401€ en investissement. La gestion des coupes habituelles et sanitaires et les replantations restent présentes en 2021.

Le montant du budget *murs nus* est en suréquilibre en fonctionnement à 27 037€ et en équilibre en investissement à 9 602€. Une rencontre avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Doubs devrait nous donner des pistes pour rendre ce bâtiment plus attractif.

Le maire, Daniel Huot

▼ 31 mars 2021

▷ La commune a décidé de signer une convention avec l'association Cap'lama Doubs, dont le siège social est situé à Mamirolle, pour l'entretien des espaces verts communaux par éco-pâturage. Après examen en comité consultatif Relations avec les associations, les membres du conseil municipal ont approuvé le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 800€ à l'association pour clôturer les terrains concernés.

▷ Le conseil municipal a émis un avis favorable sur un projet de chaussée à voie centrale banalisée, rue du stade, qui permettrait de partager la voirie, par marquage au sol, entre les différents usagers. Le service voirie de la Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole ainsi que le service des routes et des infrastructures du Conseil départemental en soient informés.

▼ 14 avril 2021

▷ Le conseil municipal a approuvé le compte d'exploitation 2020 de la ludothèque « Pic et Pivette » qui laisse apparaître un excédent de 1 305,55€. Les dépenses s'élèvent à 7 919,21€ pour des recettes d'un montant de 9 224,76€.

Pour rappel, la ludothèque fonctionne en partie grâce aux subventions versées par les communes. En 2021, celle de Mamirolle s'élève à 8 034€ pour que la ludothèque s'installe sur la commune deux fois par mois. Les enfants de l'école maternelle y sont accueillis à ces occasions.

▷ Suite aux travaux de la Commission des Finances du 2 avril 2021 et après en avoir délibéré, le conseil municipal a voté les taux sur les propriétés bâties et non bâties comme suit :

→ le bâti : 32,30% - 13,74% en 2020

→ le non bâti : 17,83% - 17,57% en 2020

À partir de 2021, les communes perçoivent la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour compenser les pertes de ressources liées à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. L'État a transféré aux communes l'ancien taux départemental de la TFPB (18,08% pour le Doubs) qui s'ajoute désormais au taux communal.

Le taux communal, intégrant désormais la part départementale, devient subitement très élevé (voir ci-dessous les taux 2020). Le choix des taux 2021 permet à la commune d'avoir des ressources liées à la fiscalité locale avec une évolution moyenne identique aux quatre dernières années.

Le taux d'augmentation de chacune des taxes est de 1,5%. Pour rappel, la fiscalité locale est la principale ressource de la commune.

Éco-pâturage à Mamirolle, les lamas ont investi le village depuis le 8 mai !

► L'éco-pâturage, qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'une solution d'entretien des espaces verts ou des espaces naturels par des animaux herbivores.

► Pourquoi y avoir recours ?

L'éco-pâturage présente plusieurs avantages. Tout d'abord, il favorise le maintien de la biodiversité en permettant la conservation d'une plus grande variété de flore. Les habitats que constituent les plantes sont plus diversifiés et peuvent abriter plus d'insectes. Ensuite, il permet d'éviter d'avoir recours aux énergies fossiles nécessaires aux engins d'entretien.

► Quelles sont les animaux qui vont pâturer ?

Ce sont les animaux de la Ferme aux lamas. Il s'agit donc d'une solution 100 % locale.

► Quels sont les secteurs concernés ?

Pour cette première fois, l'éco-pâturage concernera la parcelle qui se situe juste à côté de la mairie. Les animaux viendront y pâturer quelques jours par semaine.

► D'autres dispositifs d'entretien écologiques ont-ils été mis en place ?

Oui, car certains secteurs en bordure de voirie ont été définis avec la Ferme aux lamas pour y pratiquer de la fauche tardive. Le principe consiste à laisser suffisamment pousser l'herbe et de la faucher lorsqu'elle est assez haute pour produire du fourrage pour les animaux. Les bénéfices sont les mêmes que pour l'éco-pâturage.

Le président, Alexandre Benoît-Gonin



Les lamas se chargeront du « travail de tonte » de la parcelle située à proximité de la mairie quelques jours par semaine. Si vous leur rendez visite, merci de préserver la quiétude de l'endroit. Il est également recommandé de ne pas toucher les animaux. Côté pratique, un parking est à disposition rue des Noyers. Et pour vivre une expérience unique avec les lamas, plus d'infos sur le site de la Ferme aux lamas : <https://www.la-ferme-aux-lamas.fr/>

▼ 25 mai 2021

L'écho du conseil

▷ Me. Maud Coruk a été élue déléguée suppléante de M. Daniel Huot au sein du SIVOS Mamirolle Le Gratteris La Chevillotte, en remplacement de Me. Séverine Seyer, Me. Marilyn Vezinier et M. Gaël Lehec représenteront la commune au sein du comité de jumelage de Mamirolle, et M. Alexandre Benoît-Gonin a été désigné référent de la commune auprès du SYBERT.

▷ Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le compte d'exploitation 2020 des FRANCAS du Doubs, « Contrat Enfance Jeunesse », qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 187 227,37€. Il a également approuvé le budget prévisionnel « Animation enfance – périscolaire 2021 » de l'association qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 217 399€. La participation communale s'élève à 82 265€, subvention non déduite.

▷ Suite à la proposition du comité consultatif Vie scolaire, périscolaire, relations avec les associations et les comités, le conseil municipal a décidé des montants des subventions versées aux associations pour un total de 10 930€.

▷ Le conseil municipal a approuvé l'implantation d'un second agrès PMR sur son aire de fitness qui sera commandé auprès de l'entreprise SATD pour un montant de 1 090€ HT. Le Département du Doubs sera sollicité pour une aide à son acquisition dans le cadre de l'encouragement à la pratique « handisport ». La fondation et la pose restant à la charge de la commune.

▷ Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal ont décidé de confier les travaux d'aménagement du Chemin du Mont, du Chemin dit d'en Haut et du Chemin de la station de relevage à l'entreprise

Colas pour un montant total de 37 754,70€ HT, de confier les travaux de rabotage des bords et de gestion des eaux pluviales des chemins dits Chemin de Fourzot, Chemin de la Planche Guillaume, Chemin des Prés Vouillot et Chemin de la Fougère à l'entreprise SARL Brand JC pour un montant total de 6 660€ HT. Une aide financière sera sollicitée auprès du Conseil Départemental du Doubs au titre du volet B du contrat P@C à hauteur de 25 % du montant HT.

▷ Le conseil municipal a autorisé monsieur le Maire à signer une convention d'entretien de certains espaces verts communaux avec l'association Cap'lama Doubs, suite à la réflexion du comité consultatif Environnement et développement durable sur la meilleure manière d'entretenir les espaces verts communaux sans faire usage de machines gourmandes en énergie fossile.

Matinée éco-citoyenne 2021 !

La matinée éco-citoyenne de Mamirole a eu lieu samedi 27 mars. Organisée par le comité consultatif Environnement et développement durable, elle a pour objectif de sensibiliser sur la protection de l'environnement et se déroule en trois temps : le nettoyage des rues, le tri, les animations.



Pendant deux heures, les équipes se sont activées dans le froid pour redonner un peu de propreté aux rues du village. Si l'ensemble des secteurs n'a pas pu être visité faute d'un nombre de participants suffisant, le bilan est comparable (malheureusement !) à celui des années précédentes, avec toutefois l'arrivée d'un nouveau déchet : le masque chirurgical ! En tête du classement, on trouve les bouteilles en verre et en plastique, les mégots, et les emballages divers (papier, carton, plastique). Puis viennent les pneus, la vaisselle, les boîtes de conserves, les couches.



Les équipes ont ensuite procédé au tri afin de rediriger une partie des déchets vers le recyclage. Puis, chacun a pu profiter des différents stands proposés par les partenaires en lien avec le thème de cette année : l'eau.



Comité consultatif Relations avec les entreprises

Le comité consultatif s'est réuni les lundis 12 avril et 7 juin. La séance du 12 avril a permis de finaliser la composition du comité.

Les membres élus sont Me. Karène Jay (présidente du comité), Me. Maud Coruk et M. Michel Jeanney.

Les membres professionnels sont Sébastien Chipeaux (LePétrind'Or), David Naegely (Les 4 vents et SOS Pizza), Emma Reverchon, Eloïse Rousset et Aurélie Laville (Pharmacie du Marronnier), Line Grosskopf (Slima Beauté), Valérie Fontaine (Valérie Coiffure), Thierry Tholomier (SARL Tholomier Frères), Alain Bonhnenblust et Anthony Marteau (CORIUM

Developpement), Mickael Faivre (Ambiance Jardin), Brice Urlacher (Au faite 25), Florence Berthelemy (Au Doubs Cocon Fleuri) et William Vagneux (Lavage Chimie 25).

Ordre du jour des séances

- ▶ signalétique de l'activité économique zones du Noret, du Clousey et dans le village
- ▶ vitesse grande rue et zone du clousey
- ▶ organisation d'animations
- ▶ annuaire des professionnels de la commune

Maud Coruk

L'occasion de faire un rappel sur l'importance du tri sélectif sur le stand du Sybert, de découvrir des produits alternatifs pour le jardin sur celui de Fredon, et d'interpeller sur l'impact environnemental de la fabrication d'objets du quotidien avec la borne interactive « Smart'Jeans prêtée par Le logis 13 éco de la Ville de Besançon.



Pour illustrer plus concrètement l'importance de la préservation de l'eau et des écosystèmes qui en dépendent, le Syndicat Mixte du Marais de Saône et le département du Doubs ont mis à disposition des panneaux d'informations sur les Espaces Naturels Sensibles (ENS). Ce patrimoine remarquable est à (re)-découvrir grâce à des parcours pédagogiques balisés à suivre en autonomie ou accompagné d'un animateur*. À l'approche des vacances, de belles balades en perspective tout près de chez nous !

Merci à tous, petits et grands, organisateurs et partenaires pour votre mobilisation !

* <https://www.doubs.fr/rubrique/environnement> - <https://maraisdesaone.fr/rubrique/decouverte/du-marais>



Le mégot, un déchet hautement toxique !

Jeter son mégot dans la rue ou dans la nature est un geste polluant qui met en danger notre environnement et notre santé et qui représente également un coût pour la collectivité.

Pour rappel, un mégot contient des matières plastiques et des substances chimiques toxiques pour les écosystèmes dont de la nicotine, de l'ammoniac, du cadmium, de l'arsenic, du mercure, et du plomb.

Un mégot jeté par terre mettra plus de dix ans pour se dégrader et, emporté par l'eau, aura toutes les chances de polluer notre sous-sol, notamment les nappes phréatiques, voire les mers et les océans. Un geste qui est sanctionné aujourd'hui par une contravention de 68 €.

Par ailleurs, mal éteints et jetés lors d'une promenade ou d'un véhicule, les mégots peuvent provoquer des incendies. Risques qui, avec les périodes de sécheresse que nous avons connues ces dernières années, ne doivent pas être minimiser même dans notre région.

Jusqu'à présent, la commune de Mamirolle n'a pas pris d'arrêté municipal pour sanctionner les contrevenants, misant plutôt sur le civisme et le bon sens de chacun.

Après les longs mois de restrictions que nous venons de vivre, nous aspirons tous à retrouver notre liberté de mouvement ainsi qu'à renouer avec des plaisirs tout simples comme être dehors en pleine nature.

Aussi, pensons à elle et prenons soin de ne rien y abandonner. Rapportons chez nous nos bouteilles vides, nos emballages, et bien sûr nos mégots.

Agissons tous ensemble pour notre environnement et notre cadre de vie.

Christel Vieille

Attention : Travaux

Intervention sur le réseau électrique **mercredi 7 juillet**

ENEDIS réalisera des travaux sur le réseau électrique sur les sites de la salle des fêtes et du terrain de tennis.

Un groupe électrogène sera installé ce qui engendrera 2 coupures en début et fin de travaux :

entre 07h15 et 08h30
entre 13h00 et 15h30



Info COVID-19

Le préfet du Doubs a prolongé l'obligation du port du masque, pour les personnes de 11 ans et plus, sur le territoire urbanisé¹ de l'ensemble des communes du Doubs :

jusqu'au 30 juin inclus.

1. zones délimitées par les panneaux d'entrée et de sortie des communes.



8 mai 2021, encore une cérémonie sans public !

Christel Vieille



Cela deviendrait presque une habitude... Encore une commémoration qui se déroule sans public et sans les associations qui d'habitude se mobilisent pour rendre hommage à ceux qui ont perdu la vie pour qu'aujourd'hui nous puissions vivre la notre en toute liberté. Moment solennel qui devait être l'occasion pour la population de se recueillir dans un même esprit de fraternité et dont elle a été privée.



ciation Franc-Comtoise d'Anciens Combattants (AFCAC) accompagnés de M. Cuinet, porte-drapeau. M. Seuret, M. Roy, M. Mourot et M. Duquet, anciens combattants avaient également fait le déplacement.

Après le dépôt de gerbe, M. Cédric Lindecker, maire du Gratteris, a lu le message de Me. Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées dans lequel elle rappelle l'engagement des armées françaises et alliées, des résistant.e.s et des populations qui ont lutté pour défendre les valeurs de la France.



Les maires de Mamirolle, du Gratteris et de la Chevillotte étaient eux bien présents ainsi que messieurs Gaby Tholomier et Pascal Fanget, les président et vice-président de l'Asso-

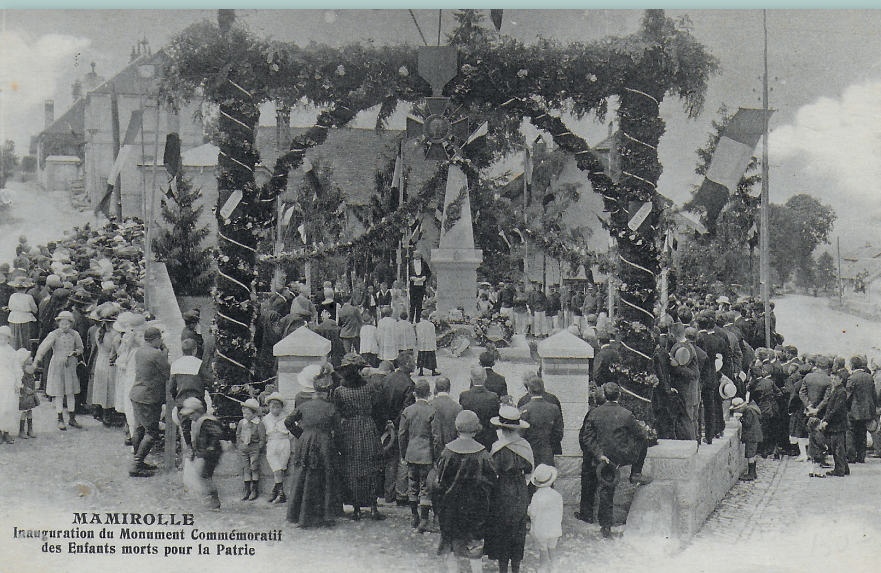
Monument aux morts

Marilyn Véziner - Christel Vieille

c'était il y a 100 ans



Il y a bientôt 100 ans, le monument aux morts de Mamirolle et du Gratteris était inauguré. Le journal de l'époque s'était alors fait l'écho de l'évènement...



MAMIROLLE
Inauguration du Monument Commémoratif
des Enfants morts pour la Patrie

L'inauguration a eu lieu le dimanche 19 juin 1921, en présence des habitants des communes de Mamirolle et du Gratteris. Il faisait beau ce jour-là ! La cérémonie commença, à 9h30, par une messe célébrée dans l'église de Mamirolle « bien trop petite pour contenir la foule ». Puis, le cortège prit la direction du monument pour assister à la bénédiction et à la récitation du *De profundis* qui se firent « dans un silence impressionnant ».

Puis vinrent les discours. Monsieur Ber, Maire de Mamirolle rappela que cette manifestation « constitue un écho de la grande voix nationale qui s'en va, se répercutant de commune en commune, pour glorifier le souvenir de ceux qui, au prix d'efforts surhumains, et du sacrifice de leur vie, ont assuré la victoire de la France et le triomphe de la liberté. » Il ajouta « qu'elle est née spontanément dans le cœur de toute la France. » Le journal précise qu'il accepta ensuite « au nom des municipalités de Mamirolle et du Gratteris, le monument qui dès cet instant, entre dans le patrimoine communal comme un bien sacré,

Dernière minute !
En raison de la situation sanitaire, les feux d'artifice du 14 juillet sont annulés.

Puis les représentants des anciens combattants de Mamirolle ont procédé au rappel des morts. Les noms se sont égrainés dans le silence suivi du traditionnel « Mort pour la France ! ». La cérémonie s'est terminée par une minute de recueillement puis la Marseillaise a retenti.



M. Fanget, M. Tholomier, M. Seuret, M. Roy, M. Mourot, M. Cuinet, M. Duquet

- Le centenaire du monument aux morts devrait officiellement être célébré lors de la commémoration du 11 novembre. L'occasion de se retrouver pour revivre, ensemble, ce moment fort de l'histoire de notre village. Une belle cérémonie en perspective pour laquelle nous espérons que les mesures sanitaires seront assouplies permettant ainsi au plus grand nombre de venir se recueillir pour un devoir de mémoire à ne pas négliger.

pour perpétuer à travers les âges le nom des héros tombés pour La Défense du sol national. » Il termina son discours en rappelant que « 1 400 000 enfants de France, ont eux aussi donné leur vie. Et parmi cette effroyable hécatombe, reconnaissons les nôtres. » Puis ce fut l'appel des morts. Le maire de Mamirolle annonçant chacun des 19 noms, M. Gindre, maire du Gratteris lui répondant « Mort au champ d'honneur ! » La Marseillaise « chantée par les enfants des écoles et écoutée avec respect par tous, a terminé cette belle cérémonie qui certainement restera gravée dans la mémoire de tous ceux qui en furent les témoins. »

Pour l'occasion, les abords et le monument « étaient magnifiquement décorés de drapeaux, de guirlandes et, en outre, d'un arc de triomphe surmonté de La Croix de Guerre, le tout produisant le meilleur effet... Sur les marches du monuments de magnifiques couronnes avaient été déposées, entre autres, celles des conseils municipaux de Mamirolle et du Gratteris en fleurs naturelles, une couronne en bronze portant l'inscription : « Les démobilisés à leurs camarades », une gerbe de fleurs naturelles offerte par les élèves de l'Ecole de Laiterie, etc... »

Bruit et autres nuisances, ce que dit la loi

Avec l'arrivée des beaux jours et bientôt celle des vacances, voici quelques petits rappels afin que chacun puisse passer l'été sereinement.

► **Les travaux de bricolage et de jardinage** effectués par des particuliers (*occupants et utilisateurs de locaux privés, d'immeuble d'habitation et de leurs dépendances*) utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique peuvent être réalisés :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h30
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Art. 7 arrêté préfectoral du 19 avril 2005 portant réglementation des bruits de voisinage dans le département du Doubs.

► **Les travaux bruyants, chantiers privés** dans les propriétés privées sont interdits tous les jours de la semaine de 20h à 7h et de 12h30 à 13h30 ainsi que toute la journée des dimanches et jours fériés.

Art. 14 arrêté préfectoral du 19 avril 2005.

► **Le brûlage en plein air des déchets et débris** de toute nature est interdit. Les déchets dits verts (éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagages et de débroussaillage) sont considérés comme des déchets ménagers et ne doivent pas être brûlés.

Attention les résidus agricoles ne sont pas considérés comme déchets ménagers.

Circulaire du 18 novembre 2011 relative au brûlage à l'air libre des déchets verts.

► **Le brûlage des végétaux sur pied** est quand à lui interdit du 1^{er} mars au 15 octobre.

Arrêté 88/DADUE/4B/N°5424 du 4 novembre 1988.

Pour rappel, la déchetterie du plateau de Saône est ouverte :

- du lundi au vendredi : 8h30 à 12h20 - 13h30 à 16h50
- le samedi : 8h30 à 12h20 - 13h30 à 17h50.

INFO RADAR

Le radar se situe en bas de la Grande Rue, sens descendant avant le dernier virage laissant apercevoir le pont en direction du Gratteris, sous la quatre voies. Le trafic est assez important puisque nous notons environ 600 véhicules par jour.

- 66% des véhicules roulent à plus de 50km/h...
- 90% des passages, soit la grande majorité, se font entre 40 et 70km/h, et 58% entre 50 et 70 km/h.

On constate, comme d'habitude, que la vitesse moyenne se situe au-delà de la limite des 50km/h.

- seuls 15% des véhicules roulent à vitesse « apaisée » (moins de 45km/h). Parmi ceux-ci, 6% sont à moins de 40km/h. Merci à eux !

La vitesse maximale enregistrée est 130 km/h et cela aux environs de 17h. Et parmi les 5 véhicules roulant entre 80 et 90km/h, 3 sont enregistrés dans la journée.

Le vice-président de la commission Sécurité, Ernest Coppola

Élections 20 et 27 juin

départementales et régionales

Horaires bureau de vote
8h00 - 18h00



En raison de la pandémie, les élections se dérouleront à la salle des fêtes.

Deux « bureaux de vote » distincts y seront installés : un « bureau de vote » pour les élections régionales et un « bureau de vote » pour les élections départementales.

Même si les deux scrutins se déroulent dans le même espace, chaque bureau sera équipé d'isoloirs et d'une urne.

Les électeurs voteront donc deux fois et signeront deux registres.

L'accès aux bureaux de vote se fera par l'entrée principale de la salle des fêtes. Une fois à l'intérieur, le circuit sera fléché. L'identité des électeurs sera contrôlée, une seule fois, à l'entrée. Il faudra se munir d'une pièce d'identité avec photo, de sa carte d'électeur et d'un stylo.

Le port du masque ainsi que la désinfection des mains seront obligatoires. Du gel hydro alcoolique sera mis à disposition à différents endroits de la salle.

Le passage d'un bureau de vote à l'autre sera matérialisé par un marquage au sol. Dans les files d'attente, il faudra veiller à garder une distance d'1,5 mètre entre chaque personne. La sortie se fera par la porte de secours.

Élection du conseil départemental

Scrutin binominal mixte majoritaire à 2 tours. Chaque canton élit un binôme composé d'une femme et d'un homme. Si, au 1^{er} tour aucun binôme n'a recueilli la majorité des suffrages exprimés et un nombre de suffrages égal au quart des électeurs inscrits, un second tour est organisé.

Domaines de compétence

- ▷ Action sanitaire et sociale
- ▷ Gestion des routes et des déplacements
- ▷ Enseignement
(collèges, transport des élèves handicapés)
- ▷ Aménagement du territoire
- ▷ Culture et sport
(archives, bibliothèques et musées départementaux, patrimoine)
- ▷ Sécurité incendie
- ▷ Politiques publiques
(aides en faveur des communes, des associations, soutien à l'emploi local dans les domaines de l'agriculture ou de l'artisanat).

Élection du conseil régional

Scrutin de liste à 2 tours avec représentation proportionnelle à la plus forte moyenne avec prime majoritaire. Si, au 1^{er} tour, aucune liste n'obtient la majorité absolue des suffrages exprimés, un second tour est organisé.

Domaines de compétences

- ▷ Transports
(TER, transports routiers interurbains et scolaires, voirie, gares publiques routières, ports, aéroports)
- ▷ Lycées
- ▷ Formation professionnelle
- ▷ Aménagement du territoire et environnement
- ▷ Développement économique
- ▷ Gestion des programmes européens

Les communes, les départements et les régions se partagent les compétences dans les domaines du sport, du tourisme, de la culture, de la promotion des langues régionales, de l'éducation populaire

La procuration

Elle permet à un électeur que vous aurez désigné d'exprimer votre vote à votre place. Il doit être inscrit sur les mêmes listes électorales que vous.

La procuration peut être établie pour un seul tour ou pour les deux. Dans le cas présent, les deux élections ayant lieu le même jour, vous ne pourrez établir qu'une seule procuration qui sera valable pour les deux scrutins.

La démarche est possible jusqu'au jour du vote. Attention toutefois aux délais d'acheminement. Si la mairie n'a pas reçu votre procuration à temps, l'électeur que vous aurez désigné ne pourra pas voter.

Comment s'y prendre ?

▷ via la plateforme :

<https://www.maprocuration.gouv.fr/>
Se rendre ensuite dans un commissariat de police ou une gendarmerie muni.e d'une pièce d'identité et du numéro de la demande figurant sur l'e-mail de confirmation.

▷ via le formulaire Cerfa n° 14952*02

Pour le remplir, se rendre dans un commissariat de police ou une gendarmerie muni.e d'une pièce d'identité. Vous pouvez également le télécharger (la mention « Devant » et la partie signature sont à compléter sur place).

C'est à vous d'informer la personne choisie et de lui communiquer le numéro de votre bureau de vote.

Si vous souhaitez finalement voter en personne, vous devez soit résilier votre procuration (Cerfa n° 14952*02) soit vous présenter au bureau de vote avant l'électeur que vous aviez désigné





Daniel Huot

Route nationale 57

Les élus se mobilisent !

Voie européenne E23, la Route Nationale 57 (RN57) relève de la responsabilité et de la maîtrise d'ouvrage de l'Etat. Son histoire s'inscrit sur plusieurs décennies. Les travaux, engagés dans les années 1970, se poursuivent aujourd'hui.

Il reste à terminer la dernière section du contournement Ouest de Besançon. La congestion de cet axe, qui accueille un volume de trafic parmi les plus importants de la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole (GBM), est très pénalisant pour le développement économique de notre territoire et de toutes les communautés de communes jusqu'en Suisse et bien entendu pour tous les déplacements pendulaires plateau/Besançon.

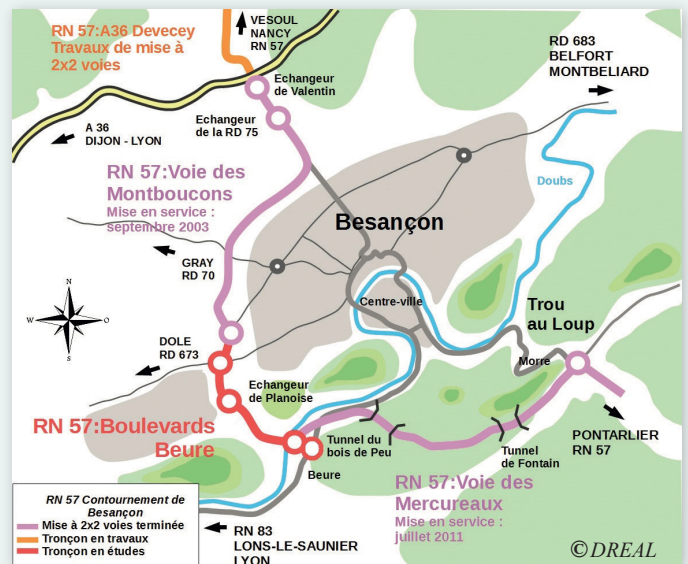
Ce projet a fait l'objet de deux concertations publiques en 2017 et 2019. Dans le cadre de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique, les services de l'État doivent recueillir l'avis des collectivités locales concernées par le projet. Cet avis sera voté par le conseil Communautaire de GBM le 28 juin 2021.

▼ Création d'une association

Pour appuyer ce projet, une association, initiée par les Maires du Plateau, « Les liaisons transfrontalières, Grand Besançon, Doubs, Jura, Suisse » verra le jour en juin 2021. Elle remplace, feu l'association « Pour la route nationale 57 Besançon ». Sa première action sera d'obtenir un vote positif du conseil communautaire le 28 juin 2021.

▼ Historique des travaux

- ▶ **années 1970 à 2000** : construction du boulevard Ouest et du pont de Beure, construction de l'autoroute A36, aménagement des tronçons Saône, Mamirolle et Devecey.
- ▶ **septembre 2003** : mise en service de la voie des Montboucons, après 4 ans de travaux.
- ▶ **juillet 2011** : mise en service de la voie des Mercureaux, après 5 ans de travaux.
- ▶ **en 2023** : fin des travaux du contournement de Cayenne, sur le tronçon A36-Devecey. L'aménagement du tronçon d'accès à la route menant à la gare TGV est achevé.



SLIME : Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie

La ville de Besançon et Grand Besançon Métropole proposent à leurs habitants de les accompagner dans la gestion de leurs factures d'eau et d'énergie grâce au dispositif SLIME.

- Vous éprouvez des sensations de froid dans votre logement ?
 - Vos factures d'énergie sont anormalement élevées ?
 - Vous avez des difficultés à régler vos factures énergie et eau ?
- L'équipe du SLIME accompagne gratuitement les locataires et propriétaires des communes de Grand Besançon Métropole ayant des revenus modestes, dans la maîtrise de leurs dépenses d'énergie et d'eau.

slime@besancon.fr - 03.81.87.89.91 - 06 42 23 96 12
<https://www.grandbesancon.fr/> (menu « infos pratiques ») g « Solidarité / Santé » g « Faire face aux imprévus »

Attention : Travaux

La Direction Interdépartementale des routes de l'Est va procéder à des travaux de réfection de la chaussée de la RN57 entre Saône et Mamirolle, du 14 juin au 2 juillet.

- ▶ Pour des raisons de sécurité, certaines bretelles de sortie et d'insertion seront temporairement fermées à la circulation. L'utilisation des échangeurs précédents et suivants les zones de travaux constituera le principal mode de déviation.

- ▶ La vitesse sera réduite à 70 km/h, jusqu'à 50 km/h dans les zones sensibles.

- ▶ Plus d'informations
www.dir-est.fr - www.bison-fute.gouv.fr



Le comité d'animation à 20 ans !

2021 marque un tournant dans l'histoire du Comité d'animation de Mamirolle. C'est à la fois un anniversaire, 20 ans, et l'année d'un départ, celui de son président Jean-Pierre Gaulard qui quittera ses fonctions après 15 années et 5 de vice-présidence. 20 ans... l'âge de la pleine jeunesse avec ses projets, ses idées, son dynamisme, mais aussi l'âge d'une belle maturité dans l'organisation de manifestations. 20 ans, l'âge d'une première rétrospective. L'occasion de revenir son histoire et ses belles initiatives pour animer notre village et pourquoi pas susciter des vocations. Car le comité recherche son futur président !

Tout a commencé un jour de septembre 2001, lorsque le maire, M Bauer, évoque la (re)création d'un comité des fêtes. Un groupe d'habitants décide alors de se fédérer autour d'un projet commun : organiser des événements et des activités pour animer le village. Ils préparent l'annonce de la création du Comité d'animation de Mamirolle dans le secret afin de ménager une belle surprise aux habitants. Elle se fera, non pas en fanfare mais en tracteur, et sous forme d'un joyeux défilé, au mois de novembre 2001. Il sillonne les rues du village avec un objectif : se faire connaître à grand bruit ! Personne n'a oublié ce moment atypique et décalé ! Puis, les animations se sont enchaînées grâce à l'implication d'une équipe soudée et multi-générationnelle qui, en 20 ans, n'a pas connu de défections autres que celles liées à des déménagements ou des poursuites d'études.



Le comité est à l'origine d'événements qui jalonnent l'année et qui font maintenant partie de la vie du village. La saison s'ouvre avec la soirée du nouvel an avec repas de réveillon et soirée dansante. Puis c'est Carnaval, son défilé et son roi « Monsieur Carnaval » réali-

s é par les enfants depuis 2003. Entre la fin du mois de mars et le début du mois d'avril, c'est au tour du banquet des classes. Le principe réunir sur une journée (repas et diner) les personnes nées à Mamirolle, les enfants étant allés à l'école de Mamirolle ainsi que les habitants dont l'année de naissance se termine par le même chiffre que celui de l'année en cours ou auquel on a ajouté 5. Un moment convivial qui fait se rencontrer plusieurs générations de Mamirollais et permet de tisser des liens amicaux. Bonne humeur et détente assurées avec bien sûr des anecdotes sur notre village et son histoire ! Depuis 2017, le comité propose, entre la fin avril et début mai, une marche familiale ponctuée de stands de dégustation. Elle se termine par un repas servi à la salle des fêtes. En juillet, place au bal qui prolonge la célébration de la fête nationale et son traditionnel feu d'artifice. Puis, l'été s'installe mais la torpeur estivale ne fait pas oublier aux amateurs de pétanque que le tournoi de boules approche et qu'il faut s'entraîner pour être

prêts fin août. En septembre, c'est la fête de Mamirolle avec animations et démonstrations souvent étonnantes, et son vide-grenier dont le succès a dépassé les limites du village.

Des animations plus ponctuelles ainsi que des sorties sont également proposées. Citons les sorties ski, macumba, ou canoë-kayak, les voyages et sorties culturelles, les thés dansants, les jeux inter-quartier. Le comité a aussi pris part à l'organisation de la Fête de la musique, du marché de Noël et de la 1ère Mamiroulette, appelée à devenir un rendez-vous régulier chaque mois de juin et que nous retrouverons normalement en 2022. Il a également organisé des manifestations aux bénéfices d'associations caritatives. Ce fut le cas pour Mamirolle fait son show dont la recette a été reversée à l'association Prader Willy en 2016 et 2017. Au fil des années, le comité s'est doté d'équipements qu'il propose à la location aux habitants de Mamirolle, du Gratteris et de la Chevillotte.

Aujourd'hui le comité recherche son futur président. L'idéal serait que le passage de relais se fasse en douceur dès à présent afin que Jean-Pierre puisse épauler son successeur dans sa prise de fonctions et ce avant la fin de son mandat en novembre. Il nous l'affirme, la charge de travail n'est pas très pesante si l'on sait s'appuyer sur les membres du comité. L'organisation des animations est aujourd'hui bien rôdée. C'est le fruit du travail d'une équipe très soudée, impliquée et dynamique. Il nous rappelle qu'au cœur du comité d'animations, il y a la volonté de faire se rencontrer les habitants, de créer du lien social, qui nous a tant manqué ces derniers mois, et pourquoi pas de faire naître de belles amitiés. Ajoutons que le comité participe aussi au rayonnement de notre commune et on vient parfois de loin pour profiter de ces moments de convivialité. Si vous vous reconnaissez dans ce qui anime le comité, si vous souhaitez apporter votre expérience et vos idées, pas d'hésitation, prenez contact avec Jean-Pierre. Il s'en va mais restera dans les parages pour vous apporter son expérience et pour vous mettre le pied à l'étrier !

Pour le comité, pour les habitants et pour notre plaisir à tous, espérons que 2021 sera l'année de la reprise et que nous pourrions nous retrouver lors du tournoi de boules, de la fête de septembre et pour célébrer la fin de cette année compliquée lors de la soirée du nouvel an ! Souhaitons également bonne route à Jean-Pierre ! Et un grand merci à lui et à toute l'équipe pour leur dévouement.

Encart : Le mot du président

Je souhaite remercier la mairie pour toute les aides qu'elle apporte au comité ainsi que l'équipe du comité et les bénévoles sans lesquels nous ne pourrions pas réaliser nos manifestations. Pour les grandes prestations, fête de septembre, marche familiale, Mamiroulette, ce sont entre 30 et 40 bénévoles qui se mobilisent. Sans eux, rien ne serait possible ! Encore merci à vous tous !

MAMIROLLE

La via francigena avait fait l'objet d'un focus dans le Mamirolle actus n°58. Nous vous y présentions ce pèlerinage, reconnu « Itinéraire culturel du Conseil de l'Europe », qui parcourt plus de 2000 kilomètres entre le sud de l'Angleterre et Rome en passant par Mamirolle.

Une association internationale, l'Association Européenne des chemins de la Via Francigena (AEVF), fédère les collectivités traversées... Depuis février, notre commune y a adhéré ce qui lui donnera une meilleure visibilité au niveau national et international, afin d'être mieux connue des pèlerins et de faire rayonner ses atouts. Elle a également bénéficié, tout récemment, de l'installation d'un poteau direction-

nel vers la fontaine, rue de la Gare.

Nous vous le disions en septembre, la Via Francigena connaît une hausse de sa fréquentation et est appelée à se développer. Pour mieux la faire connaître l'AEVF organise, à l'occasion des 20 ans de la création de l'association, un road trip, « Road to Rome », sur la totalité du parcours et qui traversera notre village le 19 juillet.

Ce dossier est donc une belle occasion de revenir sur l'histoire de ce pèlerinage, sur le rôle de l'association, et surtout sur les points d'intérêt de notre commune. En effet, elle est régulièrement traversée par des pèlerins et des marcheurs qui sollicitent la mairie pour connaître les possibilités

d'hébergement. Mamirolle a quelques beaux atouts que nous vous proposons de revisiter. D'autres, encore en dormance, seraient sans doute d'excellents candidats. À nous, municipalité, commerçants, artisans, habitants de les mettre en lumière pour faire de notre village une belle étape sur la via francigena et du même coup sur le GR 145, les deux itinéraires se confondant.

Sommaire

XXX



XXX



L'Association Européenne Via Francigena

L'Association Européenne des chemins de la Via Francigena (AEVF) a été créée en 2001 avec pour objectif de faire redécouvrir le parcours. Elle réunit 196 collectivités territoriales et régions, 67 associations en Angleterre, France, Suisse et Italie, et plus de 400 acteurs privés. Ce réseau s'appuie sur les institutions européennes et locales qui œuvrent à la valorisation et au développement de l'itinéraire dans la perspective d'en faire un atout culturel et touristique.

Depuis 2007, l'AEVF est reconnue par le Conseil de l'Europe comme interlocuteur officiel pour la mise en valeur de la Via Francigena et la promotion de son patri-

moine notamment dans le cadre de son Programme d'itinéraires culturels.

L'association intervient à différents niveaux que ce soit la communication, la valorisation mais également l'accessibilité et l'entretien des chemins. À noter que sur point, elle s'appuie sur la Fédération Française de Randonnées et ses Comités départementaux. Par ailleurs, elle est engagée dans plusieurs projets européens et porte la candidature de la Via Francigena au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, qui serait la reconnaissance ultime de sa valeur matérielle et immatérielle.

Mamirolle a adhéré à l'AEVF en février 2021 et rejoint ainsi ce grand réseau in-

ternational. Cette adhésion devrait lui permettre d'être mieux connue des pèlerins et des randonneurs qui suivent le GR®145. Elle a déjà pu bénéficier de la fourniture et de l'installation d'un poteau directionnel à côté de la fontaine.

Cette année l'AEVF fête ses 20 ans d'existence. Pour célébrer cet anniversaire, elle organise une marche-relais, Road to Rome, entre Canterbury et Rome. Une belle manière de faire rayonner l'itinéraire et les territoires traversés.

Plus d'infos sur : <https://www.viefrancigene.org/fr/>

Road to Rome

Cette année l'AEVF fête le 20^e anniversaire de sa création. Ce moment de fête se traduira par une longue marche-relais entre Canterbury et Rome, Road to Rome. Elle partira le 16 juin de Canterbury, « km zéro » de la Via Francigena, pour arriver à Rome le 10 septembre. Elle a pour ambition de « promouvoir le redémarrage, après la période de pandémie, du tourisme durable, culturel et responsable » que la Via Francigena incarne et de sensibiliser autour du projet de candidature de l'itinéraire au patrimoine mondial de l'UNESCO. Elle permettra également de soutenir les acteurs locaux qui travaillent le long du parcours, de promouvoir le pa-

trimoine culturel et naturel, de valoriser la gastronomie locale, et de vérifier l'état des chemins (identifier les lacunes, proposer des améliorations). Le but étant de faire connaître à l'échelle mondiale « la beauté de la Via Francigena ».

Concrètement, l'intégralité de l'itinéraire sera parcourue par une délégation composée de représentants de l'AEVF, de journalistes, de vidéastes et d'influenceurs qui rendront compte de leur expérience et des particularités des territoires traversés. Les collectivités sont sollicitées pour organiser des événements le jour de l'arrivée des marcheurs et ceux qui le souhaitent

pourront se greffer au groupe entre deux étapes (ou plus). L'arrivée à Besançon est prévue le 16 juillet. La délégation restera sur place jusqu'au lundi 19. Elle reprendra la route le matin pour se diriger sur Foucherans, étape suivante, et traversera Mamirolle dans la journée. Les communes du plateau réfléchissent sur la pertinence de proposer une animation commune pour l'accueil de la délégation.

Nous vous tiendrons au courant des options retenues.

La Via Francigena, itinéraire historique

En 990, Sigéric, évêque anglais, comme d'autres de ces pré-décédés ou successeurs, quitta l'Angleterre pour se rendre à Rome en traversant la France. Effectuer ce voyage, lui permettait de recevoir des mains du Pape son « pallium », sorte de vêtement liturgique qui officialisait sa nomination comme archevêque de Canterbury. Si on a retenu son nom et son voyage, c'est uniquement parce qu'il a été un des rares à en consigner les 79 étapes dans un document, aujourd'hui conservé en Angleterre. On sait donc par où il est passé, à aller comme au retour. Il a traversé la France de Calais à Jougne, la Suisse, franchi le col du Grand St Bernard, puis pris la direction du val d'Aoste, de la Lombardie, avant d'arriver à Rome.

Voie de commerce, la Via Francigena a longtemps été empruntée pour le transport de marchandises entre l'Orient et le nord de l'Europe, avant de rentrer en concurrence avec d'autres itinéraires alternatifs au XIII^e siècle.

Aujourd'hui, si ce pèlerinage garde une dimension spirituelle, il s'inscrit également dans une démarche à la fois culturelle et patrimoniale dans un souci de tourisme responsable et du-

vable. En effet, l'itinéraire est jalonné de sites et de témoignages architecturaux de l'époque romane. Il est aussi considéré comme une passerelle entre les cultures et a été certifié « Itinéraire culturel du Conseil de l'Europe » en 1994. À ce titre, la Via Francigena porte ses valeurs (droits de l'homme, diversité culturelle, échanges mutuels entre les nations).

Bien entendu, il n'est pas possible de suivre parfaitement le parcours de Sigéric car les territoires traversés ont connu bien des transformations depuis 990. L'AEVF a voulu satisfaire l'attente des pèlerins en proposant des détours pour profiter de sites remarquables et de vestiges divers.

Il nous est facile de reconnaître l'itinéraire. Un fléchage et des repères représentant un moine muni d'un bâton de pèlerin et portant un sac à dos indiquent le bon chemin. Dans le sens Canterbury - Rome, le fléchage est jaune, blanc dans le sens Rome - Canterbury.

Chaque année, l'itinéraire est parcouru par des milliers de personnes venues de tous les continents. Un succès appelé à se développer.

Le conseil de l'Europe

Après les ravages de la Seconde Guerre mondiale, l'Europe se dessine un nouveau destin et l'idée, ancienne, de la création d'institutions communes prend tout son sens. Le 5 mai 1949, 10 États dont la France signent le Traité de Londres, instituant le Conseil de l'Europe.

Il ne faut pas le confondre avec le Conseil Européen ni avec le Conseil de l'Union européenne l'un et l'autre institutions de l'Union Européenne (UE). Le Conseil de l'Europe ne fait pas partie de l'UE. C'est une organisation intergouvernementale dont le siège est à Strasbourg.

Aujourd'hui, 47 États en font partie dont 27 membres de l'UE. Tous ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, traité qui vise à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'Etat de droit, valeurs portées par le Conseil de l'Europe. À sa tête, une secrétaire générale, actuellement Marija Pejčinović Burić, qui dirige et représente l'Organisation, secondée par un secrétaire adjoint Bjorn Berge.

La Via Francigena entre en résonance avec l'un des objectifs du Conseil de l'Europe : la mise en valeur de l'identité culturelle européenne et sa diversité.

À noter

C'est le conseil de l'Europe qui a créé, en 1955, le drapeau européen. Depuis 1986, il est utilisé par les institutions de l'Union Européenne. Aujourd'hui, symbole de l'Europe, il se reconnaît à ses 12 étoiles sur fond bleu. 12 étant le symbole de la perfection et de la plénitude, et le cercle

Sources

<https://www.coe.int/fr/web/portal/home>

<https://www.vie-publique.fr/fiches/20299-quest-ce-que-le-conseil-de-leurope>

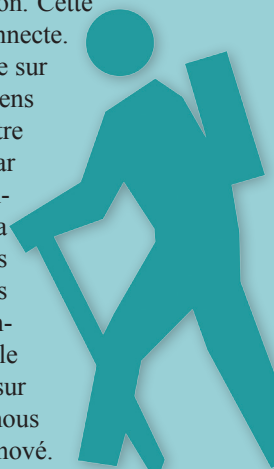


Entre Saône et Foucherans... Mamirolle

Après la traversée du marais de Saône, l'itinéraire mène, à travers champs, à Mamirolle. La vue panoramique embrasse un paysage agricole dominé au loin par le mont de Mamirolle. Il débouche aux Granges puis suit la rue du Stade et passe sous la voie ferrée.

L'ascension en direction de la vallée de la Loue commence ici. Rue de la Gare. Un stop s'impose vers l'ancienne fontaine, ancien point névralgique du village... Puis direction l'église qui semble bien modeste mais réserve quelques surprises. La montée reprend vers la sortie du village. Puis on vire à gauche, après le pont qui enjambe la 4 voies. La circulation en semaine est intense, s'y ajoute les moteurs des petits avions de l'aérodrome tout proche. Quelle effervescence ! Première rencontre... de belles montbéliardes ! Les curieuses nous accompagnent sur quelques mètres dans le tintement joyeux de leurs clarines.

Arrivée au château d'eau, aux pieds du mont de Mamirolle. Ici, 2 chemins possibles qui se rejoindront à La Main : celui de gauche suit au plus près l'itinéraire d'origine, celui de droite propose de s'en écarter pour suivre une sorte d'itinéraire « buissonnier » ou secondaire histoire de nous faire découvrir quelques lieux pittoresques et curiosités géologiques. C'est le tracé soutenu par l'AEVF qui suit en fait le GR®145 (balisage blanc et rouge). Il monte, un peu raide, dans la forêt. Il ne faut pas se décourager car la magie va bientôt opérer. Après une belle « grapillotte » et le passage sous les lignes à haute tension, on vire légèrement à gauche... et soudain... le tumulte de l'activité humaine laisse la place aux bavardages des oiseaux, aux bourdonnements des abeilles, aux cris du milan royal... ils étaient là depuis le début mais nous n'y prêtions tout simplement pas attention. Cette fois, c'est l'immersion ! On déconnecte. Prêts à la découverte du belvédère sur le Gratteris, des lapiaz, des dolmens et pourquoi pas à une rencontre avec des chamois ! Un crochet par l'arborétum de Foucherans s'impose pour prendre la mesure de la complexité des milieux karstiques et les défis que l'Homme a relevés pour assurer son approvisionnement en eau. Enfin, la chapelle Saint-Maximim puis la descente sur Foucherans, à travers champs, nous mène au joli lavoir récemment rénové.



Mamirolle, lieu de passage

Située au pied d'un relief, Mamirolle est depuis longtemps un lieu de passage obligé : la voie romaine, la route des diligences, la voie ferrée, et aujourd'hui la RN 57, tous ont traversé ou traversent encore le village pour gagner les plateaux supérieurs...

Déjà, les Celtes échangeaient des produits avec les Romains, ceux-ci, maîtres de la Gaule, tracèrent très nettement le chemin à suivre. Les Francs continuèrent pendant des siècles à commercer avec les régions transalpines... Cette voie passait sur le territoire de notre village. Les Romains, pour éviter le mont, prirent soin d'orienter le tracé par l'est (comme celui choisi par la voie ferrée en 1884), un passage plus facile entre le relief de Mami-

rolle et celui de Naisey. Quelques traces sont encore visibles et parfois, lorsque les labours sont lavés par les pluies, on devine cette voie antique.

Longtemps, Mamirolle a offert une halte bienvenue aux voyageurs avant la poursuite de leurs déplacements. Autrefois, cinq cafés-restaurants les accueillirent et un relais des Postes entretenait des chevaux pour permettre aux attelages qui arrivaient de Besançon ou d'Étalans d'être renouvelés.

Aujourd'hui, tous ces équipements ont disparu mais Mamirolle a des atouts pour renouer avec ce passé de « village étape ». Les randonneurs et les pèlerins peuvent y manger, s'y ravitailler, et y passer la nuit. Reste à inventer ou ré-in-

Les anciens avaient bien choisi l'emplacement pour ériger leur église au XI^e siècle : le site domine le village et offre une vue à 180° sur le plateau de Saône.

La 1^{ère} église construite au Moyen-Âge étant devenue trop petite pour accueillir les fidèles, on démolit la nef et on l'agrandit entre 1772 et 1775, tout en conservant le joli bénitier roman scellé dans le mur droit du porche.

L'architecture intérieure du sanctuaire surprend d'emblée le visiteur : pas de voûte, pas de colonnades, pas de tribune. Après le Concile Vatican II, le prêtre présent donna un certain renouveau au lieu du culte en supprimant les statues posées contre les pilastres, la table de communion en fer forgé séparant la nef du chœur, le tableau du chevet relégué sous le porche, les grands tableaux muraux déposés dans un garage jouxtant la sacristie, le maître-autel avec ses trois marches et l'imposant retable doré démontés...

Heureusement, les belles toiles des 14 stations du chemin de croix (1877) et la magnifique chaire en chêne massif du XVIII^e furent épargnées. Dans les années 2000, le père Axel Isabey,

responsable de l'art sacré, redonna un autre cachet à l'église. Il sollicita la commune pour l'achat de beaux lustres traditionnels et la restauration du tableau réalisé par Jean Gigoux, peintre bisontin, qu'il fit remettre à son ancien emplacement, au fond du chœur. C'est le Général-Comte Donzelot qui l'avait commandé vers 1820 pour l'offrir à l'église de son baptême. L'artiste a peint les patrons de la paroisse, Saint Pierre et Saint Paul évangélisant leurs contemporains.

Tout le patrimoine intérieur a été inventorié et photographié car l'église détient quelques œuvres classées à l'inventaire des Monuments historiques. Au tableau d'honneur, un lutrin plusieurs fois séculaire, une lanterne de procession, six candélabres de l'ancien maître-autel, trois statues en bois doré, une toile d'un peintre de l'école flamande (copie d'une adoration des bergers peinte par Rubens et don des héritiers du Général Donzelot).

Les esprits plus curieux peuvent essayer de retrouver les trois dalles funéraires dissimulées sous les bancs et déchiffrer les inscriptions qui y sont gravées !!!



La vierge noire

Le désir de partir en pèlerinage a toujours habité les hommes. Bien avant l'existence de Lourdes ou de la Salette, nos aïeux avaient l'habitude de quitter la Franche-Comté pour se rendre en Suisse à Einsiedeln auprès de Notre-Dame des Ermites, une Vierge noire.

Jean-Baptiste Isabey y alla en 1779 et en rapporta une statue en bois avec l'intention de lui ériger un petit oratoire en limite de sa propriété et de la route Besançon-Morteau (aujourd'hui rue du Général Donzelot).

L'oratoire ne subit aucun dommage pendant la Révolution de 1789. Le 19 juin 1893, un incendie criminel détruisit une ferme toute proche. L'alerte avait été donnée par deux habitants de Saône qui se rendaient à



Etalans avant le lever du soleil. Le feu n'était qu'à son début mais il se répandit très vite. Les pompiers de Mamirolle, Saône, Naisey, Nancray, et de l'Hôpital-du-Grosbois ne purent pas lutter efficacement contre les flammes car l'eau manquait. Ce fut une terrible catastrophe, cinq maisons détruites et dix familles sans abri.

L'oratoire fut ravagé par les flammes, mais la population fut émerveillée car la statue en bois était intacte.

L'abbé Rossignot, curé de Mamirolle, organisa, en 1894, la construction d'une petite chapelle sur un terrain offert par la commune, un peu plus en amont, au bord de la route de Besançon-Morteau (actuelle grande-rue). Une plaque de marbre, scellée au-dessus de la porte d'entrée, rapporte tous ces événements. Chacun peut découvrir cette page d'histoire de notre village en rendant une visite à la Vierge noire de Notre Dame d'Einsiedeln.

Lorsque la famille Berthelemy est venue s'installer à Mamirolle c'était dans la perspective d'ouvrir un jour une maison d'hôtes, idée qui trottait depuis longtemps dans la tête de Florence. Le choix de leur future maison était donc conditionné à la réalisation de ce projet : une maison suffisamment grande pour accueillir toute la famille et recevoir des visiteurs.

C'est chose faite depuis 2017 et nous avons découvert le Doubs Cocon Fleuri dans le Mamirolle Actus de juin 2018.

Située au 36 Grande rue, la maison d'hôtes est facilement reconnaissable avec ses volets bleus et son enseigne colorée. Alors que la Via Francigena tend à se développer, petit retour sur cette aventure familiale.

Aujourd'hui, la maison d'hôtes est référencée dans divers guides, organismes et sites internet spécialisés dans le tourisme. Elle est connue des professionnels de passage, des vacanciers, des ran-



donneurs, et bien sûr des pèlerins qui parcourent l'itinéraire et qui font une halte à Mamirolle. Elle a obtenu le label « Motards bienvenus ». À disposition un garage, des outils et le séchage des équipements en cas d'intempéries.

Une nouvelle chambre a vu le jour et Florence accueille maintenant ses hôtes dans deux ambiances très différentes et toutes douillettes, propices l'une comme l'autre à un repos réparateur pour les marcheurs, après le tronçon plutôt ardu entre Besançon et Mamirolle. Elles disposent d'un ameublement confortable, d'une salle de bain privative, d'une terrasse, et mettent à dis-

position des équipements numériques (écran, wifi), de l'électroménager (bouilloire, micro-ondes, réfrigérateur, sèche-cheveux) et le linge de maison nécessaires pour un séjour agréable. Et faire « tourner une machine » avant de reprendre la route est aussi possible, un service offert aux pèlerins !

Le petit-déjeuner est compris dans le prix de la chambre et ce sont les visiteurs qui choisissent sa composition à l'avance parmi des produits locaux ou faits maison ! Pour les autres repas, trois options : s'attabler avec la famille (option suspendue en raison de la pandémie), commander un plateau-repas préparé par Florence et pris dans l'intimité de la chambre ou sur la terrasse, se rendre dans l'un des restaurants de Mamirolle (possible à pied). Autre service bienvenu, la possibilité de commander un pique-nique à glisser dans son sac à dos avant de repartir.

Les horaires d'arrivée et de départ sont flexibles ! Bien pratique quand on ne sait pas toujours avec précision comment la journée de randonnée va se dérouler. Florence et sa famille s'adaptent. Le Doubs Cocon Fleuri est un atout pour faire de Mamirolle une étape sur le tracé de la Via Francigena qui vient compléter les autres services proposés sur la commune que sont les commerces et les restaurants.



Infos pratiques

ouvert toute l'année
réservation par mail ou par téléphone
tarifs dégressifs
36 Grande rue - 25620 Mamirolle
06.16.96.26.32 – 06.26.02.52.17
audoubascoconfleuri@gmail.com
<https://au-doubs-cocon-fleuri08.webnode.fr/>

Métiers d'art

Christel Vieille

Maurice Koeller est installé sur Mamirolle depuis 2000. Suite à une reconversion professionnelle, il change de métier pour embrasser celui d'artisan tapissier qu'il associe à ses compétences en vannerie et cannage. Trois savoir-faire complémentaires qui s'intéressent aux sièges et au confort de l'assise et qui tendent à se raréfier.

Côté vannerie, Maurice s'inscrit dans la tradition familiale. Sa spécialité, le rempaillage des chaises. Il travaille la paille de seigle (paille naturelle) et le toron paille, imitation de la paille naturelle, plus résistant et moins coûteux. Pour les travaux de cannage, il utilise de la canne de rotin et la technique française à six brins.

Le cœur de l'activité de Maurice Koeller reste toutefois la tapisserie d'ameublement et notamment la restauration de fauteuils et de canapés. Il propose deux types de garnissage : crin végétal sur ressorts et sanglage ou mousse et profilé. Après cette étape, il recouvre la garniture de toile blanche avant la pose du tissu décoratif.

Plusieurs finitions sont alors possibles au choix des clients : clous ou galon. Dans ce cas, le tissu est agrafé puis le galon collé ou cloué. S'il intervient principalement en restauration, il est aussi d'excellents conseils pour apporter une touche de modernité et donner une seconde vie à nos chaises, fauteuils et autres sièges anciens. Les possibilités de créations sont infinies !



Prêtre et Fils, horlogerie monumentale...

L'entreprise Prêtre et fils est l'héritière d'une longue tradition horlogère familiale qui a commencé à la fin du XVIII^e siècle dans le Haut-Doubs. Théophile Prêtre est alors agriculteur et occupe les longs mois d'hiver à la fabrication d'horloges.



Ses fils transforment cette occupation saisonnière en véritable métier, déménagent la fabrique à Rosureux dans le Doubs et embauchent. Leurs descendants perpétuent cette tradition et l'entreprise acquiert une notoriété internationale dans l'horlogerie d'édifice et les équipements campanaires, grâce notamment à Asther.

En 1982, elle s'implante à Mamirolle et depuis 2012, un atelier secondaire a été créé près de Dijon. Elle est certifiée Entreprise du Patrimoine Vivant depuis 2014 (EPV). Ce label officiel français est « une marque de reconnaissance de l'État qui distingue les entre-

prises françaises aux savoir-faire artisanaux et industriels d'excellence ».

En 2020, elle a été sollicitée pour l'horlogerie du « Compteur du temps ». Inaugurée à Dijon en juin 2020, cette œuvre monumentale, de la plasticienne Gloria Friedmann, se présente sous la forme d'une sphère de trois mètres de diamètre incrustée de treize horloges qui indiquent l'heure des grandes villes du globe. Elle est surmontée d'un personnage assis, tenant une horloge.

En avril, c'est dans notre village que l'entreprise est intervenue ! Elle a restauré l'horloge de l'ancienne école.



Forum des associations
Samedi 4 septembre à
partir de 9h00
Salle des fêtes de Mamirolle

Vie associative ▼

AFR

L'Association Familles Rurales de Mamirolle a tenu son assemblée générale ordinaire et extraordinaire le vendredi 21 MAI à la salle annexe de la salle des fêtes de Mamirolle. Seul.e.s les membres du conseil d'administration étaient présent.e.s accompagné.e.s des représentants de la Commune. Nous vous remercions pour vos votes qui nous ont permis d'avoir les quorums pour :

- Approuver le rapport moral 2020 de l'association. Ainsi en 2020, 155 familles adhérentes ont participé à nos ateliers, gym, pilates, yoga, chorales, danse..

il a fallu composer avec une année 2020 difficile, avec un confinement (mars Juin) qui nous a obligé à arrêter certaines activités, d'autres ont pu expérimenté les cours en ligne, mais rien ne remplace vraiment la présence humaine. L'Association a donc procédé à des remboursements.

- Approuver le bilan financier 2020 qui présente un déficit de 500,60 € du au manque de recettes mais aussi à des régularisations d'écritures des années précédentes.

- L'association a également désirée calquer l'année comptable sur l'année d'activités des ateliers, afin d'avoir une comptabilité du mois de Septembre jusqu'au mois d'août, ce qui n'était pas le cas, car l'année de référence était l'année civile. L'assemblée générale

extraordinaire a permis ce changement ainsi que les votes.

L'année 2021 sera moins bonne, en terme d'inscription souvent limitées en raison des conditions sanitaires, de l'inquiétude, la mise en place de nouveaux confinements, et donc aucune manifestation possible. Les projets « Soirée Jeux », « Mamiroulette » les concerts des chorales sont reportées 2022 et ce depuis 2020. Buts de l'Association : plan de relance des activités, des adhérents pour l'année 2021-2022 en espérant une année plus positive.

L'Association Familles Rurales de Mamirolle fait parti d'un réseau beaucoup plus large avec des domaines très divers (aide à la personne, accompagnement, petite enfance, formation, consommation, justice, loisirs..) à destination des familles. Il vous suffit d'aller voir sur Internet.

Si vous avez envie de donner de votre temps, des idées, venez rejoindre notre équipe de bénévoles.. ! Je remercie justement l'équipe de bénévoles qui font vivre les ateliers, le staff administratif qui est indispensable, un grand merci à la commune de Mamirolle pour son soutien et aussi aux adhérent(e)s.

Au plaisir de vous retrouver

L'équipe de Familles rurales de Mamirolle

Quoi de neuf chez les lamas ?

Petite visite à la ferme aux Lamas à la rencontre de ces animaux pas tout à fait communs mais qui ont pourtant trouvé leur place en Franche-Comté.

Si vous ne vous êtes jamais rendu sur ce site, n'hésitez plus!!

Allez rencontrer Lamas et Alpagas dans un site Forester très agréable, accueillant où une certaine sérénité se fait sentir.

Vous serez accueilli par des éleveurs passionnés qui aiment partager et transmettre leurs connaissances sur ces animaux surprenants qui souffrent d'une mauvaise réputation. Tout le monde se souvient du Capitaine Haddock se faire cracher dessus par un lama dans les aventures de Tintin pourtant Hergé n'avait jamais mis les pieds au Pérou... Cela aurait peut-être changé toute l'histoire!

C'est ce que toute l'équipe de la ferme aux lamas vous propose, venir en immersion au plus près de ces animaux, les voir évoluer dans leur milieu. Vous découvrirez des animaux grégaires, calmes, curieux dotés d'une grande sensibilité. Et vous craquerez, c'est sûr, sur les bouilles des nouveaux nés 2021! La ferme aux lamas accueille des scolaires, périscolaires et travaille également avec un public âgé et handicapé pour une approche pédagogique et adaptée.

Aujourd'hui et jusqu'à fin juin, les familles peuvent se rendre

sur le site (groupes de 6 personnes maximum) et sur rendez-vous pour des visites personnalisées et à partir de cette été, le site sera ouvert à tous, avec un circuit découverte, la mini ferme, les espaces dédiés aux lamas, alpagas et vous pourrez, grâce à votre smartphone, profiter d'infos tout au long du parcours et rencontrer les animaux dans leurs enclos avec leurs soigneurs pour répondre à toutes vos questions.

Cette visite doit être une véritable rencontre, apprendre à comprendre ces animaux en les voyant se déplacer librement et sans contrainte, prenez le temps de les observer, vous repartirez avec des jolis souvenirs de cette visite! Cet été, les randonnées reprendront également les mercredis, samedis et dimanches matin pour éviter les heures les plus chaudes de la journée.

Retrouvez toutes les informations pour réserver votre visite sur www.la-ferme-aux-lamas.fr et sur leur page Facebook. La réservation pourra se faire en ligne à partir du 15 juin et pour la prise de contact n'hésitez pas à adresser un mail aux éleveurs car ils ne peuvent pas toujours répondre aux appels, pour être à vos cotés lors des visites. Vous serez peut-être surpris de croiser des lamas autre part dans Mamirolle....!

Marilyn Vézinier

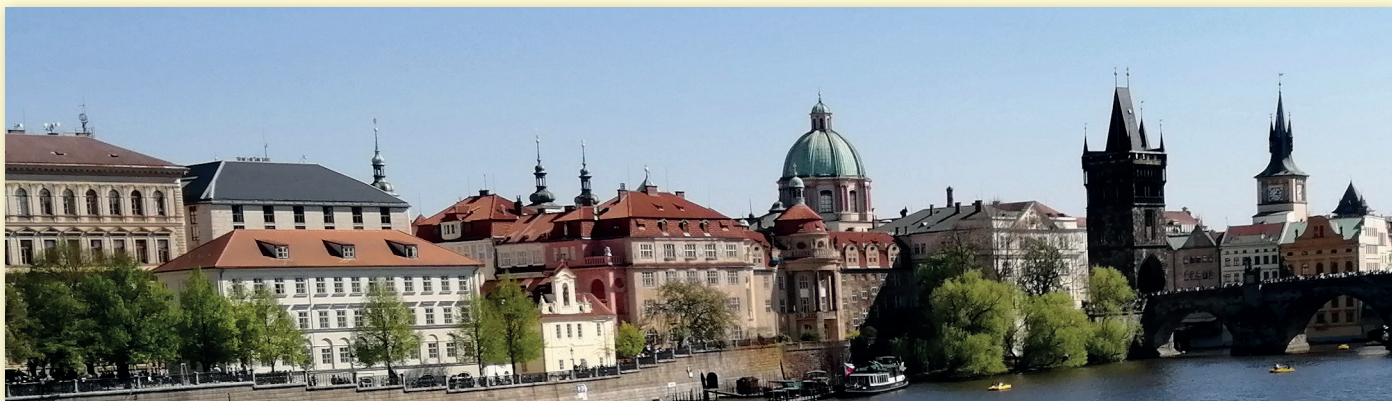


Le Comité de jumelage Mamirolle-Kostelec change de présidence

Créé en janvier 2006 sous l'impulsion de Jean-Claude Rihard, qui en fut le premier président, le Comité de Jumelage maintient ses relations amicales avec Kostelec malgré la crise. Marie-Claude Vincent, présidente depuis 2010 vient de passer la main à Jean-Louis Berner lors de la dernière assemblée générale. Marie-Claude au cours de ses 11 années de présidence, entourée

Confronté aux difficultés classiques des associations (renouvellement et développement des adhérents, de ses actions et projets), le Comité de jumelage s'appuie sur des bases désormais solides. Des amitiés sont nées entre français et tchèques, ainsi qu'un intérêt et une passion respective pour les deux pays. Le Comité de jumelage a également été une source d'inspiration

nouveaux échanges entre les associations des deux communes ayant des activités comparables sont espérés et seront favorisés. Un travail de recensement a déjà été effectué et montrait de nombreux centres d'intérêt communs. Et bien sûr, il convient de partager tout cela avec tous les mamirolais, pour continuer à faire connaître Kostelec et la Tchéquie.



d'une équipe bien que réduite, a su maintenir le dynamisme de l'association au travers de l'organisation ou de la participation à divers événements à Mamirolle ou en République Tchèque. Le Comité s'est ainsi investi dans la durée dans la fête de l'Europe organisée chaque année avec d'autres comités de jumelage du Grand Besançon. D'autre part, les échanges et contacts avec les amis tchèques ont été patiemment entretenus depuis la création du Comité, et valorisés par des séjours à Mamirolle ou à Kostelec.

pour l'ENIL afin d'initier des contacts pour des voyages d'études avec des séjours réguliers à Kostelec. L'ENIL a désormais établi un partenariat avec une école de laiterie tchèque et organise des échanges d'étudiants.

Le changement de présidence du Comité se fera bien sûr dans la continuité, avec la réactivation des projets mis en veille par la crise sanitaire : Journée de l'Europe à Mamirolle, fabrication du fromage du jumelage que nous irons partager avec nos amis tchèques lors d'un prochain voyage. De

Ce jumelage, c'est une véritable vision de l'Europe, du partage de l'histoire de chaque pays et une découverte d'une culture tchèque passionnante. Aller à Kostelec, c'est aussi visiter la capitale Prague, « la plus belle ville d'Europe », mais également de nombreux autres lieux magnifiques de la Bohême Centrale.

Nous invitons tous les mamirolais et mamirolaises intéressés à découvrir Kostelec et la Tchéquie à nous rejoindre au sein du Comité de Jumelage.

Club des retraités

Créé en janvier 2006 sous l'impulsion de Jean-Claude Rihard, qui Depuis maintenant 13 mois notre club est en sommeil et nous espérons tous voir, un de ces jours prochain, le bout du tunnel.

Comme il se doit, en début d'année, nous avons honoré ceux d'entre nous qui ont passé le cap des 80 ; 85 et 90 ans en 2020.

Confinement ou pas, nous avons appris à nous protéger et notre première réaction, vis-à-vis de l'autre, est maintenant la méfiance. Vivement que cela se termine. !.

Souhaitons que ce sentiment d'impuissance face au virus disparaisse au plus vite. Nous faisons partie des personnes vulnérables mais nous sommes, maintenant, nombreux à être vaccinés. Il nous faut cependant conserver le respect des gestes barrière mais cela devrait nous permettre de nous retrouver bientôt.

Si nous sommes encore en plein troisième vague de la pandémie, nous devons garder espoir et penser que des jours meilleurs nous attendent.

Les comptes de l'année 2020 sont prêts et nous pourrions envisager une Assemblée Générale rapidement quand la situation sanitaire le permettra. Puisque nous avons peu dépensé en 2020 je proposerai que la cotisation de 2020 soit aussi celle de 2021 : Notre trésorerie le permet donc, sauf pour les nouveaux adhérents, (qui paieront 8 Euros et que je souhaite nombreux), il n'y aura pas, pour les anciens, de nouvelle cotisation pour 2021.

Dès que cela sera possible, nous reprendrons nos jeudis après-midi de jeu et de convivialité dans la salle de l'ancienne mairie. Nous envisagerons aussi sortie et repas partagés et nous espérons pouvoir nous réunir nombreux, le **13 novembre** prochain, à la salle des fêtes, pour fêter Noël ensemble et finir dignement cette année 2021.

D'ici là, je vous souhaite bon courage à tous, bonne santé et prenez encore soin de Vous.

Votre Président. Henri Fraisse.



Ça bouge...

du côté de « Ma bulle »

Malgré un contexte plutôt incertain, nous travaillons sur différents projets afin de pouvoir vous proposer des beaux moments de partage quand cela sera possible et nous espérons que c'est pour bientôt. Nous avons hâte de vous revoir nombre à la bibliothèque.

La boîte à livre est un des projets sur lequel nous travaillons actuellement. Un peu partout, nous voyons fleurir des boîtes à livres. A Ma Bulle, on s'est dit pourquoi pas à Mamirolle !

Une boîte à livres c'est quoi ?

C'est une bibliothèque de rue, où l'on trouve des livres en accès libre. Vous pouvez y prendre un livre pour le lire sur place ou chez vous, le rapporter (ou pas) après lecture et y déposer ceux que

vous souhaitez partager. Ce projet s'inscrit dans une volonté de partage, d'écologie, de respect et d'économie.

Bien entendu, nous vous tiendrons informés de l'évolution de ce projet et sachez que nous avons encore plein d'autres idées en tête, que nous partagerons avec vous en temps voulu.

En attendant une situation sanitaire plus sereine, vous pouvez toujours venir emprunter des livres aux horaires habituels. Vous pouvez également, vous rendre sur notre catalogue en ligne. Vous pourrez y découvrir tous les livres, CD et DVD que nous avons en rayon et y faire des réservations en vous connectant à votre compte lecteur. Vous n'avez pas vos identifiants, demandez les nous !

Si vous êtes inscrit à la bibliothèque, vous pouvez bénéficier de ressources numériques via « MédiaDoo ». Cette plateforme, proposée par la médiathèque départementale du Doubs, donne accès à de la presse, des formations, des films en VOD (vidéo à la demande). Il y a également des espaces jeunesse, vous y trouverez des vidéos, des livres, des jeux, de la musique, des bricolages... Pour créer votre compte, c'est là <https://sequoia.doubs.fr/ressources-numeriques>. En attendant, continuer à prendre soin de vous.

Peggy Ruffin

LAVAGE CHIMIE 25 :

Entreprise familiale créée en 1999 par son père, William Vagneux dirige l'entreprise Lavage Chimie 25 depuis 2014. Précédemment à Saône, l'entreprise s'est installée fin 2020 Zone du Noret. Avec 3 personnes à ses côtés, la société est spécialisée dans le matériel de lavage : nettoyeurs haute pression, accessoires, produits d'hygiène.

Ils travaillent principalement avec des agriculteurs, des professionnels des travaux publics ou des garagistes pour le nettoyage des locaux ou des véhicules. Il est également possible pour un particulier souhaitant acheter du matériel de nettoyage de qualité professionnelle de se rendre au magasin Lavage Chimie 25. L'entreprise assure l'installation du matériel et le dépannage (prêt de matériel si besoin pendant la réparation à l'atelier).

L'entreprise intervient sur les départements 25, 70, 39, 21 et 90.

Le magasin de la Zone du Noret est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 17h. Vous pouvez également les contacter au 03.81.60.44.24

Mickael Faivre a créé Ambiance Jardin en 2011 à La Vèze. Afin d'accompagner son développement, l'entreprise s'est récemment installée dans la Zone du Noret.

Aux côtés du dirigeant, 3 salariés et 3 apprentis (dont 1 personne qui s'occupe de la facturation et des plans sur ordinateur et plus des intérimaires en cas de surplus d'activité) vous accompagnent pour vos travaux paysagers : aménagements extérieurs, plantations, élagage, taille, tonte, engazonnement, débroussaillage...

L'entreprise travaille pour les particuliers, les professionnels mais également les collectivités et la SNCF.

En parallèle, Mickael a également créé Ambiance Jardin Services qui est spécialisée dans les services à la personne et permet (sous conditions) de bénéficier d'un crédit d'impôt de 50%.

Ambiance Jardin intervient principalement sur le Grand Besançon et a pour objectif de se développer sur le plateau.

Pour les contacter pour un devis : contact@ambiance-jardin-faivre.com ou 06.85.99.34.31

Habitant de la commune depuis plus de 20 ans, Anthony Verny a fait le choix de se mettre en activité indépendante en tant que conseiller immobilier au sein du réseau OPTIMHOME.

Fort de son expérience professionnelle et bon connaisseur du secteur, Il vous accompagne dans vos projets de vie qu'ils soient d'achat ou de vente (terrain, maison, appartement).

Son rôle est de vous informer, de vous conseiller et de vous orienter dans vos

démarches immobilières (estimation gratuite, pack diagnostics, etc)

Que vous soyez vendeurs ou acquéreurs et pour vous aider à déterminer votre enveloppe budgétaire, il travaille en partenariat avec un courtier (pour le prêt et l'assurance de prêt).

Son secteur d'activité principal est le premier plateau qui s'étend de Osse-Champplive jusqu'à Epeugney-Larnod en passant par Morre-Montfaucon et jusqu'à Etalans mais suivant votre projet, il peut élargir

son secteur.

Si vous avez un projet n'hésitez pas à le contacter afin d'échanger ensemble :
mail : anthony.verny@optimhome.com
portable : 06.78.34.35.77

Ramassages des déchets : le jeudi



avril : 9 et 22
mai : 6 et 20
juin : 3 et 17



avril : 1^{er}, 15 et 29
mai : 14 et 28
juin : 10 et 24

MAMIROLLE Actus

Directeur de publication : Daniel Huot

Responsable de rédaction : Christel Vieille

Equipe de rédaction : Maud Coruk, Julie Muller, Marilyn Vézinier

Correcteurs : Nicole Léchine - Jean Duquet

Mise en page : Christel Vieille

Dessins : canva.com



Renseignements Mairie

Horaires d'ouverture au public

Lundi, mardi, jeudi, vendredi 10h à 12h
Mercredi 10h à 12 h et 14h à 16h
Samedi (semaines impaires) 9h à 12h

Coordonnées de la mairie

Téléphone 03 81 55 71 50
Fax 03 81 55 74 61
Mail mairie@mamirolle.com
Blog <http://mamirolle-blog.fr>
Site www.mamirolle.info

Allo urgence mairie 07 85 47 80 78